



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DÉLIBÉRATION N° 17/2026/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 À 09H00

AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCÈS A L'APPLICATION WEB DE RELOGEMENT « E-RIME » POUR LE SUIVI DES RELOGEMENTS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DES COMMUNES DE CAYENNE ET DE MATOURY

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Conseillers Présents : 28

Nombre de Procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés : 32

Vote :

Date de la convocation : 17 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-trois janvier à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière, au siège social de la CACL, sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK – Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHENTUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISET – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA

PROCURATIONS : Phong LY donne procuration à Daniel CASTOR – Patricia VICTOR donne procuration à Xavier CLERVAUX – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Yahya DAOUDI

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON - Ruth BIDIOU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Eugène ÉPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mikael MANCEE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Rolande SILEBER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yolande MILZINK-CINCINAT

POUR : 32	Serge SMOCK – Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISET – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA Phong LY – Patricia VICTOR – Sandrine JACQUES – Anne-Michèle ROBINSON
CONTRE : 0	
ABSTENTION : 0	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et notamment son article L 441-1-5 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu la délibération N°117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu la loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 dite Loi Égalité et Citoyenneté (LEC) ;

Vu la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N°31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 ;

Vu la Délibération N°116/2023/CACL relative à l'approbation du protocole d'accord 2023-2028 du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) ;

Vu l'avis favorable de la Commission thématique « Habitat et Aménagement de l'espace communautaire » en date du jeudi 4 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du mercredi 21 janvier 2026 ;

Considérant les missions de la CACL liées au relogement des ménages identifiés dans le cadre du NPNRU des communes de Cayenne et de Matoury ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{ER} :

De prendre acte du **Rapport N° 17/2026/CACL** portant approbation de la demande d'accès à l'application web de relogement « e-RIME » pour le suivi des relogements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des communes de Cayenne et de Matoury.

ARTICLE 2 :

D'approuver la demande d'accès à l'application web « e-RIME » en vue du suivi opérationnel des actions de relogement des ménages concernés par les projets de démolition et de réhabilitation.

ARTICLE 3 :

D'affecter à l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) l'accord pour initier les démarches d'ouverture d'accès à l'application web « e-RIME ».

ARTICLE 4 :

D'affecter à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le versement de la subvention pour chaque ménage relogé dans le cadre du NPNRU de la commune de Cayenne et de Matoury.

	Secteur NPNRU	
	Cayenne « Village Chinois »	Matoury « Komou / Kombo / Terca »
Nombre prévisionnel de ménages à reloger	60	187
Montant prévisionnel de la subvention ANRU	300 000 €	935 000 €
Part appliquée pour le versement de la subvention : 70 %	210 000	654 500 €
Total de la subvention prévisionnelle ANRU pour les deux secteurs NPNRU	864 500 €	
	<i>Financer :</i> - La réalisation des enquêtes sociales et bâtis et de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) : 428075 € - Le déménagement des familles (plafond par ménage en cours de définition mais enveloppe prévisionnelle restante de 436 425 €)	

ARTICLE 5 :

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6 :

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 23 janvier 2026.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Sigles :

ALUR : Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CACL : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
CCCL : Communauté des Communes du Centre Littoral
CCH : Code de la Construction et de l'Habitation
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
ELAN : Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
LEC : Loi Égalité et Citoyenneté
MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PILHI : Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne
PLH : Programme Local de l'Habitat
USH : Union Sociale pour l'Habitat